



**Guide pour remplir
le formulaire de demande de financement**

**Fonds franco-québécois pour la
coopération décentralisée (FFQCD)**

Biennie 2025-2026 / 2026-2027

Le présent Guide contient les lignes directrices et les renseignements utiles aux porteurs de projets du Québec intéressés à remplir le *Formulaire de demande de financement* du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD), dans le cadre du 13^e appel à projets qui est ouvert du 16 septembre au 16 décembre 2024.

Relation Québec-France

La relation bilatérale avec la France est la plus ancienne du Québec. Elle fait partie intrinsèque de la politique internationale du Québec.

En 2003, la 13^e Rencontre alternée des premiers ministres québécois et français, a scellé « La nouvelle alliance franco-québécoise » qui visait à ce que le dynamisme des villes, des régions et des collectivités locales accompagne désormais la coopération entre le Québec et la France. Pour la première fois, la coopération au niveau local et régional faisait l'objet d'une décision spécifique de la part des premiers ministres qui ont convenu de la mise sur pied du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD).

La relation directe et privilégiée entre le Québec et la France est donc maintenant caractérisée par l'existence de relations aux niveaux local et régional qui s'inscrivent en parallèle des relations à l'échelon national. Cette coopération est dite « décentralisée », un terme emprunté au vocabulaire administratif français pour désigner les collectivités locales (ou collectivités territoriales) qui incluent en France métropolitaine, 13 régions, 96 départements, 22 métropoles, et plus de 34 000 communes. Du côté québécois, on compte 17 régions administratives, 2 communautés métropolitaines, 87 municipalités régionales de comté, et un total de 1 108 municipalités.

Le FFQCD

Avec la France, le Québec dispose d'un instrument unique de soutien des échanges aux niveaux local et régional, le FFQCD, qui est l'outil financier de la coopération décentralisée franco-québécoise.

Le FFQCD vise à soutenir la mise en œuvre des projets de coopération portés par les acteurs locaux et régionaux dans les secteurs d'activités prioritaires de la relation Québec-France. Il permet à ces acteurs de prendre une part active à la relation Québec-France et contribue à développer leur action internationale et à renforcer l'identité des territoires. Il s'adresse à toutes les municipalités et collectivités locales, indépendamment de leur taille.

Au Québec, les projets du FFQCD sont portés par des acteurs issus principalement des secteurs du développement économique régional, de la transition écologique, des services aux citoyens et de la culture, et permettent de générer des retombées diverses sur leurs territoires telles que :

- Le rapprochement et le partenariat entre les écosystèmes québécois et français;

- L'innovation et l'augmentation de la productivité;
- L'augmentation des échanges commerciaux et des investissements étrangers;
- Le développement de nouvelles activités économiques;
- L'amélioration des services aux citoyens et aux entreprises;
- La meilleure gestion de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques;
- La création et la diffusion de nouvelles activités culturelles.

Le FFQCD est financé dans un esprit de parité par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) et la Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile (DCTCIV) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) de la République française. Le MRIF accorde une subvention aux porteurs de projets québécois et la DCTCIV aux porteurs français.

Clientèle admissible

Le FFQCD s'adresse aux organisations, institutions et collectivités locales, municipales et régionales.

Au Québec, les projets peuvent être portés par des villes, municipalités, municipalités régionales de comté (MRC) et également par des organismes à but non lucratif, entreprises d'économie sociale, coopératives, organismes de développement économique régional, créneaux d'excellence et grappes industrielles (voir section 4).

Information sur le partenaire français :

En France, seules les collectivités locales (et les établissements publics de coopération intercommunale) peuvent porter le projet. Le porteur de projet peut toutefois s'appuyer sur un partenaire ou un opérateur.

Pour être soutenu du côté français, un projet du FFQCD doit associer une ou plusieurs collectivités locales (région, département, métropole, ville, commune, etc.) qui peuvent seules présenter une candidature et qui doivent jouer un rôle significatif dans la mise en œuvre du projet tout en pouvant y associer des établissements publics, des associations et des entreprises.

La collectivité locale qui porte le projet doit remplir un formulaire de demande de financement distinct de celui du côté québécois et suivre la procédure indiquée sur la page Web de France Diplomatie sur le FFQCD : www.fdiplomatie.fr/FFQCD.

Le porteur du projet du côté français peut vérifier son admissibilité au FFQCD en contactant les responsables français du FFQCD (voir section 10).

Guide pour remplir le Formulaire de demande de financement

La présente section contient les renseignements utiles aux organisations québécoises pour remplir le Formulaire de demande de financement du FFQCD.

1. Identification

Indiquez dans la colonne de droite de cette section du *Formulaire de demande de financement*, le titre exact du projet proposé. Prière de limiter le titre à 100 caractères afin de faciliter la communication sur le projet.

Indiquez le nom de votre organisation à titre de porteur du projet.

Indiquez les renseignements sur la coordonnatrice ou le coordonnateur du projet (au Québec et en France) qui agira comme principal interlocuteur pour les autorités québécoises et françaises pour la mise en œuvre du projet et les suivis administratifs (bilans, plan de communication, informations relatives aux missions, etc.).

Complétez cette section du formulaire avec les renseignements sur la personne ayant la plus haute autorité (le maire, le président du conseil d'administration ou l'équivalent) de l'organisme qui porte le projet.

L'information de la présente section peut être copiée telle quelle dans le formulaire Fiche synthèse.

2. Thème

Les appels à projets du FFQCD sont basés sur des thèmes jugés prioritaires pour la relation Québec-France. Ces thèmes sont déterminés en fonction des priorités gouvernementales, à l'occasion des sessions de la Commission permanente de coopération franco-québécoise (CPCFQ), ainsi que des Rencontres alternées des premiers ministres québécois et français.

Le 13^e appel à projets du FFQCD vise à recueillir des projets sur les thèmes suivants :

- Développement économique et attractivité des territoires;
- Transition écologique et mobilité intelligente;
- Inclusion numérique et intelligence artificielle;
- Rayonnement culturel et francophonie;
- Formation professionnelle.

Indiquez le thème principal du projet (un seul choix) dans la section 2 du Formulaire de demande de financement au FFQCD.

3. Enjeux transversaux :

Les projets portant ou ayant une incidence sur un ou plusieurs des enjeux transversaux prioritaires suivants de la relation Québec-France bénéficieront de points additionnels pour l'évaluation :

- Innovation
- Jeunesse
- Numérique
- Égalité entre les femmes et les hommes
- Écoresponsabilité

Indiquez dans la section 3 du formulaire, le ou les thèmes transversaux concernés.

En ce qui concerne les deux derniers thèmes transversaux de la liste, la CPCFQ a décidé d'en faire des critères d'évaluation. Veuillez compléter la section 3 en répondant aux questions en lien avec l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à l'écoresponsabilité.

3.1 Égalité entre les femmes et les hommes

Lors de la réunion à mi-parcours de la 68^e session de la CPCFQ, qui s'est tenue le 16 mars 2022, la CPCFQ a décidé d'intégrer à ses appels à projets un critère d'évaluation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'évaluation globale de tous les projets, peu importe le secteur d'activité sur lequel il porte. La CPCFQ souhaite ainsi contribuer à sensibiliser les organismes déposant des projets aux enjeux entourant l'égalité entre les femmes et les hommes et les encourager à intégrer davantage et de manière efficace des composantes clés de cette égalité dans la planification et la réalisation de leurs projets.

En répondant aux questions de cette section sur ce sujet, vous pourrez, s'il y a lieu, préciser les éléments suivants :

- Composition de l'équipe : rapport femmes-hommes;
- Répartition des tâches équitablement entre les femmes et les hommes;
- Représentation des femmes dans les activités tenues dans le cadre du projet (missions, colloques, tables rondes, etc.).

3.2 Écoresponsabilité (Nouveauté*)

Lors de la réunion à mi-parcours de la 69^e session de la CPCFQ, qui s'est tenue le 14 mars 2024, la Commission a décidé d'intégrer à ses appels à projets un nouveau critère d'évaluation en matière d'écoresponsabilité dans l'évaluation globale de tous les projets, peu importe le secteur d'activité sur lequel il porte. La CPCFQ souhaite ainsi encourager les organismes déposant des projets à progresser vers une mobilité plus durable et susciter une réflexion sur des manières plus écologiques de mettre en œuvre leurs activités.

En répondant à la question 3 de cette section sur ce sujet, veuillez préciser, s'il y a lieu, les éléments suivants :

- Utilisation de moyens de transport écoresponsables lorsque possible (lors des missions ou des visites du partenaire, par exemple);
- Limitation du nombre de déplacements et de réunions en présentiel;
- Intégration des principes d'écoresponsabilité lors des activités et rencontres tenues dans le cadre du projet (alimentation durable et circuits courts, limitation de la production de matériel de promotion ou d'impression de documents, utilisation de produits recyclables, etc.);

4. Objectifs et résultats visés

Décrivez dans cette section du formulaire, les objectifs du projet, son caractère novateur, et les résultats et retombées attendus du projet (par exemple : acquisition d'expertise, signature d'entente, création d'emplois, colloques, conférences, séminaires, publications ou autres activités) et les perspectives de retombées socioéconomiques tangibles mutuellement bénéfiques pour le Québec et la France. Décrivez le potentiel de mise en réseau et de création de nouveaux partenariats.

Préciser l'impact et les résultats du projet en lien avec le thème principal du projet et, s'il y a lieu, les enjeux transversaux.

Précisez les éléments de contexte qui ont conduit à la planification du projet de coopération. Décrivez le profil des organisations qui portent le projet, au Québec et en France, assurez-vous de bien décrire votre organisation ainsi que votre partenaire français.

Décrivez la pertinence du partenariat franco-québécois et la réciprocité dans les échanges franco-québécois proposés pour réaliser le projet. Les projets doivent permettre d'approfondir les liens et l'échange réciproque entre les partenaires québécois et français. Dans cette section, bien décrire les intérêts de chacun des partenaires du projet.

Lorsque le porteur de projet, au Québec, n'est pas une ville, une municipalité ou une MRC, il est important dans cette section de bien décrire le caractère décentralisé de votre organisation et s'il y a lieu, le lien avec une municipalité ou MRC. La lettre d'appui (voir section 11) doit également montrer le rôle ou l'intérêt d'une ville, d'une municipalité ou d'une MRC dans la mise en œuvre du projet.

5. Activités et échéancier de réalisation

Pour chaque année, décrivez les activités prévues et l'échéancier de réalisation. Les activités du projet sont regroupées dans les deux catégories suivantes :

- missions et visites (objectifs, participants, programmes);
- autres activités (communication, maillage virtuel, colloque, etc.).

Les missions désignent les déplacements du Québec vers la France. Les visites désignent l'accueil, au Québec, des porteurs et des partenaires français du projet.

Si vous ne prévoyez aucune activité (et n'effectuez aucune dépense) durant une des deux années à venir, veuillez l'indiquer dans cette section.

Les dépenses prévues pour réaliser les activités (missions et autres activités) doivent être indiquées dans le Budget (voir section 9).

5.1 Missions en France

Pour chacune des missions en France, précisez autant que possible le nombre de participants et leurs organisations/employeurs d'attache. Indiquez leurs coordonnées (nom, titre, fonction) et les dates des missions en France en fonction de l'information disponible au moment de remplir le formulaire. Précisez combien de participants sont rattachés à l'organisation qui porte le projet et, s'il y a lieu, combien viennent d'autres organismes partenaires au Québec.

5.2 Autres activités

Les autres activités (autres que les missions en France) peuvent être liées à l'organisation de colloques, à des activités de communication, à des publications, visites et tournées, et diverses activités de valorisation des résultats du projet et de mise en réseau. Elles doivent être consacrées et dédiées à la réalisation du projet.

Des dépenses pourraient être admises par exemple pour des activités de maillage et de réseautage virtuels, le développement de plateformes d'échanges, la préparation de capsules vidéo, les activités de formation, certains honoraires d'experts-conseils

Voir section 9.3 pour la description des dépenses admissibles pour les « autres activités ».

6. Plan de communication

Le plan de communication est un volet important du projet, car les retombées de celui-ci sont souvent considérées en termes de communication.

Décrivez dans cette section du formulaire, le plan de communication détaillé du projet. Ce plan doit décrire les objectifs visés et les outils de communication prévus pour mettre en valeur les résultats et les retombées du projet. Si les communications se font principalement sur le Web, précisez sur quels sites et sur quels réseaux sociaux se feront les publications.

Indiquez l'échéancier prévu pour communiquer les activités et les résultats du projet.

L'organisme qui porte le projet devra utiliser la signature visuelle de la coopération franco-québécoise et transmettre les outils de communication (communiqué, actualité, vidéo, publication sur les réseaux sociaux, etc.) afin qu'ils puissent être relayés sur les médias du MRIF.

7. Autres sources de financement

Il est important d'informer la Direction France du MRIF des autres subventions gouvernementales reçues ou à venir pour financer les missions en France et les autres activités du projet afin d'éviter tout chevauchement des subventions des ministères et organismes du Gouvernement du Québec. Il est à noter que le cumul des aides financières reçues de ministères, organismes et sociétés d'État des gouvernements du Québec ne doit pas dépasser 100 % des dépenses admissibles.

Indiquez dans cette section si votre organisation qui porte le projet a déjà obtenu une subvention du FFQCD ou plus largement du ministère des Relations internationales et de la Francophonie, et si oui, pour quel projet et à quelle date.

S'il y a lieu, le montant des autres sources de financement peut être ventilé par type de dépenses (missions et autres activités).

8. Divers

Indiquez dans cette section du formulaire toute autre information pertinente au projet. S'il y a lieu, dresser ici la liste des documents transmis en annexe.

9. Budget prévisionnel

Le MRIF accorde des subventions aux organisations québécoises qui portent les projets du FFQCD. Du côté français, les porteurs du projet sont soutenus par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. La subvention est calculée et versée pour chacune des années financières du projet, soit :

- du 1^{er} avril au 31 mars au Québec;
- du 1^{er} janvier au 31 décembre en France.

Les projets peuvent se réaliser sur une ou deux années à l'intérieur des biennies du FFQCD. Le montant de la subvention pour la deuxième année, s'il y a lieu, sera révisé en fonction du bilan à mi-parcours (après la première année) et sera accordé sous réserve des disponibilités budgétaires.

Le montant annuel maximal de la subvention par projet est de 20 000 \$ du côté québécois.

Du côté québécois, la subvention du FFQCD représente au maximum 50 % des dépenses admissibles du projet. Pour la plupart des projets, les dépenses visent principalement les frais des missions en France.

9.1 Tableau Budget

Cette section du formulaire vise à recueillir les renseignements relatifs aux dépenses prévues pour chaque année financière. La subvention du FFQCD permet de payer une partie des dépenses pour les missions en France (sous forme d'indemnités) et pour les autres activités (autres que les missions en France).

9.2 Indemnités pour les missions en France :

Les **indemnités**, par personne, pour une mission en France sont les suivantes :

Pour le transport aérien : **650 \$** pour chaque billet d'avion aller-retour en France à partir du Québec.

Pour les frais de séjour (en déplacement) : **200 \$** pour couvrir le premier jour (nuitée dans l'avion) et le dernier jour de la mission, i.e. les jours sans nuitée en hébergement, durant le déplacement en avion.

Pour les frais de séjour (*per diem*) : **200 \$** pour chaque jour avec nuitée en hébergement (hôtel) en France. Maximum de 5 indemnités (5 nuitées) par personne représentant un montant maximal de 1 000 \$ par personne, par mission. Cette indemnité couvre les frais d'hébergement, les repas et les déplacements locaux. Le nombre de nuitées en hébergement en France, est attesté par le billet d'avion.

Pour les frais d'accueil : **250 \$** par année, par projet, pour couvrir certaines dépenses engagées par le partenaire québécois lors de la visite au Québec du partenaire français (repas, réception, transport).

S'il y a lieu :

Pour le transport terrestre : **150 \$** pour le transport terrestre en France (aller-retour) si la destination finale est située à plus de 150 km de l'aéroport d'arrivée. De même, au Québec, si la distance des aéroports de Québec et de Montréal est de plus de 150 km, une indemnité additionnelle de 150 \$ peut être accordée.

Chacune des indemnités ci-haut représente 50 % du coût moyen estimé des dépenses pour une mission du Québec vers la France. Ces montants sont sujets à changement.

Durée des missions : Les missions en France peuvent être d'une durée variable. Mais le soutien du FFQCD se limite aux indemnités indiquées ci-haut pour le premier et le dernier jour (sans nuitées à l'hôtel) et pour cinq (5) autres jours (avec nuitées à l'hôtel). La prolongation d'une mission au-delà de cette période couverte par les indemnités est à la charge entière de l'organisation qui porte le projet.

9.3 Dépenses admissibles pour les autres activités

La subvention du FFQCD vise principalement à soutenir la mobilité, c'est-à-dire les missions en France. Cependant, d'autres activités peuvent être admissibles pour le calcul de la subvention. La règle du 50 % s'applique à ces dépenses, c'est-à-dire que l'organisation qui porte le projet (et ses partenaires du Québec, s'il y a lieu) doit assumer au moins 50 % des dépenses admissibles.

Les dépenses suivantes sont admissibles pour le calcul de la subvention du FFQCD :

- frais pour l'organisation d'événements publics (location de salle d'équipements ou de matériel, service de traiteur, honoraires de panélistes ou d'intervenantes et intervenants experts);
- frais pour l'organisation de webinaires ou la diffusion de capsules vidéo;
- frais de tournage vidéo ou d'enregistrement audio;
- frais de promotion, de publication, de traduction ou de communication pour la valorisation des résultats de la coopération;
- frais pour l'inscription à un colloque ou à un événement;
- frais d'étude et d'expertise-conseil.

Les dépenses pour les autres activités doivent faire l'objet de factures émises par des fournisseurs externes à l'organisme qui porte le projet (les frais de fonctionnement et internes ne sont pas admissibles) et faire l'objet d'une **autorisation préalable** de la Direction France du ministère des Relations internationales et de la Francophonie.

Les dépenses suivantes **ne sont pas** admissibles et ne sont pas prises en compte pour le calcul de la subvention du FFQCD :

- dépenses relatives au financement régulier d'un organisme, comme son fonctionnement et la rémunération de son personnel;
- cadeaux, souvenirs officiels, objets promotionnels ainsi que les produits alcoolisés;
- frais d'itinérance des cellulaires;
- salaires et cachets d'artistes;
- activités non liées et qui ne sont pas consacrées à la réalisation du projet;
- dépenses effectuées avant que le soutien n'ait été officiellement annoncé;
- frais de voyage en première classe ou en classe affaires et frais de bagages excédentaires;

- dépenses débordant du cadre des indemnités définies pour le transport local et international, les frais de séjour et de déplacement et les frais d'accueil du partenaire.

Contactez au préalable la Direction France du ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour vérifier l'admissibilité des dépenses pour les autres activités.

9.4 Dépenses admissibles pour la partie française :

À titre d'information, du côté français, le calcul de la subvention du FFQCD est basé notamment sur les dépenses admissibles suivantes :

- frais de déplacement :
 - transport aérien des experts, en classe économique, entre la France et le Québec (les frais de voyage en première classe ou classe affaires ne sont pas admissibles);
 - frais de transport sur les territoires français et québécois :
 - déplacement de l'aéroport au lieu de rencontre (train, métro + RER, navette aéroport, taxi);
 - déplacement en train ou en voiture à l'occasion de rencontres liées au projet;
 - location de voiture ou de minibus selon les besoins;
 - trajet en autocar ou en train;
- frais quotidiens de séjour (maximum cinq jours par mission). Ces frais incluent les dépenses de restauration et d'hébergement;
- frais de communication pour la valorisation des résultats (publication et diffusion de l'information dans le cadre de la mise en œuvre du plan de communication du projet); Ces activités ne pourront être admissibles au soutien du FFQCD que si elles sont réalisées par un prestataire extérieur (pas de valorisation en interne);
- frais liés à l'organisation d'événements, de colloques ou toute autre activité novatrice (hors dépenses de personnels) entourant la mise en œuvre du projet et favorisant le développement de réseaux de travail;
- frais liés à la création de portails Internet. Ces activités ne pourront être admissibles au soutien du FFQCD que si elles sont réalisées par un prestataire extérieur (pas de valorisation en interne).

Ces barèmes, du côté français, constituent une orientation pour l'établissement des budgets prévisionnels. Seuls les frais réels seront pris en compte lors de l'examen des bilans à mi-parcours et des bilans finaux. Pour plus d'information, contacter la partie française (voir section 10) et la page Web française du FFQCD : www.f dip.fr/FFQCD.

9.5 Renseignements pour remplir le tableau Budget :

Voici les renseignements détaillés pour remplir le tableau Budget du *Formulaire de demande de financement*. Les données à inscrire dans ce tableau doivent correspondre aux activités décrites dans la section 5 du formulaire.

Le budget prévisionnel indiqué pour la deuxième année (2026-2027), s'il y a lieu, pourra être révisé en fonction du bilan à mi-parcours (à la fin de la première année) et sera accordé sous réserve des disponibilités budgétaires.

Ligne A : Indiquez, dans la colonne de droite du tableau Budget, le nombre de participants aux missions en France, ceux de votre organisation qui porte le projet et ceux issus d'organismes partenaires au Québec, s'il y a lieu. Les employés du gouvernement ne sont généralement pas admissibles. Le nombre de participants correspond au nombre de billets d'avion du Québec vers la France.

Si le nombre de participants aux missions est élevé, la subvention du FFQCD pourrait prendre la forme d'un montant forfaitaire moins élevé que le total des indemnités.

Ligne B : Inscrivez le montant total de l'indemnité pour le transport aérien. Il s'agit de multiplier le nombre de participants aux missions (ligne A) par 650 \$. Le nombre de participants sera attesté (dans les bilans) par la facture des billets d'avion.

Ligne C : Inscrivez le montant total de l'indemnité pour le premier et le dernier jour pour chacune des missions en France. Il s'agit d'un montant de 200 \$ accordé à chacun des participants aux missions en France (montant de la ligne A multiplié par 200 \$) pour ces deux jours de déplacement en avion qui ne comportent pas de nuitée en hébergement (à l'hôtel).

Ligne D : Indiquez le montant total des indemnités pour les frais de séjour avec nuitées en France. Il s'agit du montant total des frais de séjour (200 \$ pour chacune des journées avec hébergement, à l'hôtel, en France). Montant maximal de 1 000 \$ (5 X 200 \$) par personne par mission. Le nombre de nuitées à l'hôtel sera attesté (dans les bilans) par la copie des billets d'avion.

Ligne E : S'il y a lieu, veuillez inscrire le montant de l'indemnité pour le transport terrestre si la destination finale est située à plus de 150 km de l'aéroport français (montant de la ligne A multiplié par 150 \$).

Ligne F : Les organismes qui portent le projet qui sont situés à plus de 150 km des aéroports de Québec et de Montréal peuvent réclamer une indemnité additionnelle pour le transport terrestre au Québec (150 \$).

Ligne G : Cette ligne concerne les dépenses pour les autres activités du projet (autres que les missions en France). La subvention du FFQCD couvre au maximum 50 % des dépenses admissibles pour les autres activités.

Les dépenses admissibles pour les autres activités doivent être ventilées. À cet effet, indiquez, dans la colonne de gauche, le détail (ventilation) de ces dépenses. Dans la colonne de droite, indiquez 50 % du total des dépenses admissibles. Ce montant représente la portion de la subvention du FFQCD pouvant être utilisée pour les autres activités.

Ligne H : Cette indemnité est un montant forfaitaire de 250 \$ pour chaque année, par projet, afin de couvrir les frais additionnels d'accueil lors de la visite au Québec des partenaires français. Cette indemnité peut être demandée seulement pour les années durant lesquelles le partenaire français effectuera une visite au Québec.

Ligne I : Indiquez le montant total des dépenses qui seraient faites avec la subvention du FFQCD (total des lignes B à H) pour la période concernée. Ce montant représente le total des indemnités pour les missions et visites (accueil) et 50 % des dépenses admissibles pour les autres activités (ligne G).

9.6 Exemple de calcul d'une subvention du FFQCD

Voici un exemple de calcul de la subvention du FFQCD pour un projet qui inclurait durant la première année, des missions avec 5 nuitées (ou plus) à l'hôtel en France pour deux (2) personnes. De plus, dans cet exemple, le porteur serait basé à Montréal ou Québec ; le projet inclurait un montant de 600 \$ de dépenses admissibles pour « autres activités », soit pour des activités de communication et de maillage virtuel ; une destination finale en France située à plus de 150 km de l'aéroport d'arrivée ; et l'accueil au Québec du partenaire français durant cette année.

Dans cet exemple, la subvention du FFQCD pour la première année totaliserait 4 550 \$:

- 1 300 \$ d'indemnité pour le transport aérien (ligne A X 650 \$);
- 400 \$ pour la première et la dernière journée de mission (ligne A X 200 \$);
- 2 000 \$ d'indemnité de séjour pour 5 nuitées à l'hôtel par personne (200 \$ X 5 X 2);
- 300 \$ d'indemnité pour le transport terrestre en France (ligne A X 150 \$);
- 300 \$ couvrant 50 % des dépenses admissibles pour « autres activités »;
- 250 \$ d'indemnité pour l'accueil du partenaire français.

Dans cet exemple, la subvention du FFQCD représenterait 50 % du coût total estimé pour ces deux missions. Voici comment le tableau Budget (section 9.1 du formulaire de demande de financement) serait complété pour cet exemple, pour la première année :

8.1. BUDGET – Indemnités pour les missions et Dépenses pour les autres activités		
An 1 - Période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 (prévisions)		
Missions en France :		
Nombre de participants	A	2
Indemnité pour le transport aérien (nombre de participants indiqué à la ligne A X 650 \$)	B	1 300 \$
Indemnité pour le premier et le dernier jour de la mission en France (ligne A X 200 \$)	C	400 \$
Indemnité pour les frais de séjour en France (nombre total de nuitées à l'hôtel X 200 \$). Montant maximal de 1 000 \$ (5 nuitées) par participant par mission	D	2 000 \$
Indemnité pour le transport terrestre en France (ligne A X 150 \$)	E	300 \$
Indemnité pour le transport terrestre au Québec, s'il y a lieu (ligne A X 150 \$)	F	0 \$
Autres activités :		
Dépenses admissibles pour les autres activités : Frais de communications d'un fournisseur externe : 300 \$ Frais de location d'une plateforme pour une activité de maillage virtuel : 300 \$ Total des dépenses admissibles : 600 \$	G	300 \$
Indemnité pour les frais d'accueil du partenaire français (montant forfaitaire de 250 \$)	H	250 \$
Total de la subvention FFQCD demandée pour l'année 2025-2026 (total des lignes B à H)	I	4 550 \$

9.7 Pièces justificatives

À la fin de chaque année de mise en œuvre du projet, lors de la préparation du bilan, les pièces justificatives suivantes seront demandées :

- factures acquittées des billets d'avion;
- billets d'avion;
- factures acquittées pour les autres activités (factures de fournisseurs externes).

La copie des billets d'avion servira à confirmer le montant des frais de séjour en fonction du nombre de nuitées à l'hôtel. Pour les autres activités (autres que les missions en France), la copie des factures acquittées de fournisseurs externes servira à confirmer le montant de la subvention (50 % des dépenses admissibles).

10. Demande de renseignements

Pour toute question relative au FFQCD :

- consultez la page Web : www.Quebec.ca/coop-decentralisee
- communiquez avec la Direction France du ministère des Relations internationales et de la Francophonie au 418 649-2400, poste 57303 ou à l'adresse courriel : APQuebecFrance@mri.gouv.qc.ca

Pour les partenaires français du FFQCD :

- consultez la page Web française du FFQCD : www.fdiip.fr/FFQCD
- communiquez avec : myriam.aflalo@diplomatie.gouv.fr ou Scac-coop.quebec-cslt@diplomatie.gouv.fr

11. Dépôt de la demande de financement au FFQCD

Le présent formulaire doit être accompagné des documents suivants :

- **lettre d'appui** d'une ville, d'une municipalité ou d'une MRC;
- fiche synthèse du projet;
- *curriculum vitae* des coordonnateurs québécois et français;
- tout autre document utile à la bonne compréhension du projet.

Lorsque le porteur de projet n'est pas une ville, une municipalité ou une MRC, la lettre d'appui doit bien indiquer le rôle ou l'intérêt d'une ville, d'une municipalité ou d'une MRC pour la mise en œuvre du projet.

Le formulaire doit être rempli par l'organisation qui porte le projet et transmis avec les pièces d'accompagnement **d'ici le 16 décembre 2024**, par courriel, à l'adresse : APQuebecFrance@mri.gouv.qc.ca

Le courriel doit avoir pour objet « Demande de financement au FFQCD ».

En France, l'organisation qui porte le projet doit remplir un formulaire de demande de financement distinct et suivre la procédure indiquée sur la page Web française du FFQCD.

Annexe - Autres renseignements utiles

Évaluation des projets

Du côté québécois, seuls les dossiers complets de demande de financement sont évalués. Toutes les sections du formulaire de demande de financement au FFQCD et les autres documents du dossier sont tous pris en compte pour l'évaluation des projets déposés.

Les projets admissibles sont soumis au comité d'évaluation constitué, du côté québécois, des représentants du ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF), de la Délégation générale du Québec à Paris (DGQP), des ministères concernés (des avis complémentaires peuvent être demandés); et, du côté français, des représentants de la Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile (DCTCIV) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et du Consulat général de France à Québec.

Du côté québécois, le processus d'évaluation des projets est coordonné par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie en étroite collaboration avec les ministères sectoriels québécois concernés. Les renseignements soumis dans le cadre du présent appel à projets pourraient donc être communiqués à ces ministères. Le ministère des Relations internationales et de la Francophonie conserve cependant la responsabilité de la sélection définitive des projets et de la détermination des sommes qui leur seront accordées.

Grille d'évaluation (au Québec) :

Grille d'évaluation des projets FFQCD		
Section du Formulaire	Critères d'évaluation	Pondération
2.	Thème principal	/5
3.	Enjeux transversaux	/15
4.	Objectifs, résultats visés et pertinence du partenariat	/20
5.	Activités et échéancier de réalisation	/20
6.	Plan de communication	/20
7.	Divers et appréciation générale	/20

Convention de subvention et bilans

Pour recevoir la subvention du FFQCD, le porteur du projet doit accepter la convention de subvention du MRIF. Il s'y engage en outre à assurer les suivis administratifs (bilans à mi-parcours et final) et la mise en œuvre du plan de communication du projet.

Sur la page Web du FFQCD se trouvent les exemples de formulaires pour le bilan à mi-parcours et pour le bilan final, ainsi que pour la convention de subvention. Le bilan à mi-parcours servira entre autres à déterminer le montant exact de la subvention à verser pour la deuxième année, s'il y a lieu, et le bilan final permettra d'évaluer la valeur des résultats et objectifs atteints.

Autres appels à projets

Les projets non admissibles au FFQCD pourraient être admissibles à l'appel à projets pour la coopération institutionnelle de la [Commission permanente de coopération franco-québécoise \(CPCFQ\)](#).

Les projets mis en œuvre par des jeunes peuvent être éligibles à un cofinancement de l'[Office franco-québécois pour la jeunesse \(OFQJ\)](#). Les projets de nature scientifique peuvent être déposés au [Programme Samuel-De Champlain](#).

Échéancier (sujet à changement) – 13^e appel à projets du FFQCD

16 septembre 2024 :	Lancement
16 décembre 2024 :	Clôture
Février 2025 :	Réunion du comité d'évaluation québécois et du comité d'évaluation franco-québécois
Mars 2025 :	Séance plénière de la Commission permanente de coopération franco-québécoise (CPCFQ) – adoption de la 13 ^e programmation du FFQCD
Mars/avril 2025 :	Transmission des lettres d'annonce en réponse aux demandes de financement.

Page Web du FFQCD en France : www.f DIP.fr/FFQCD

Page Web du FFQCD au Québec : www.quebec.ca/coop-decentralisee